



UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
Service technique

Syndicat de l'Aisne non navigable axonaise

Travaux anticipés liés au PPRE des affluents de l'Aisne non navigable

Compte-rendu de la réunion de piquetage

- 16 Juin 2021 -

• Lieu :	Ru du Tordoir, pont de la RD89, Oulches-la-Vallée-Foulon, 8h30	
• Maitre d'ouvrage :	• Maître d'œuvre :	• Entreprise :
Syndicat de l'Aisne non navigable axonaise	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	S.A. MASCITTI



• Nom, Prénom :	• Organisme :	Présent	Absent	Excusé
Rémy GILET	Président du syndicat de l'Aisne navigable	✓		
Geneviève HERMET	Vice-présidente du syndicat de l'Aisne navigable	✓		
Manu MARQUES	Entreprise MASCITTI	✓		
Mr et Mme FOLLET	Propriétaires et agriculteurs riverains	✓		
Elie VRIGNAUD	USAGMA	✓		
	DDT		✓	
	OFB		✓	

Site 1

Le premier site correspond peu ou prou à la zone de débordement du Ru. Ce dernier parcourt environ 50m, dans une situation d'intense envasement, avec un risque accru de débord en rive droite, puis la situation empire brutalement avec la présence massive de plantes héliophytes dans le lit, une ripisylve arborée absente, et une ripisylve arbustive qui pousse dans le lit, ce qui perturbe un peu plus les écoulements, en favorisant les dépôts et en déviant le débit en rive droite. A priori, cette ripisylve de très mauvaise qualité est la principale responsable dans le phénomène observé.



SITE 1 : Amont immédiat de la zone de débord



SITE 1 : Début de la zone de débord



SITE 1 : Aval immédiat du site 1. Ripisylve arborée et arbustive absentes



SITE 1 : marécage dû au débord, dans le champ en rive droite.

Site 2

Le second site débute à l'aval du premier. Sur ce dernier, se succèdent différents dysfonctionnements ponctuels : strate arborée inégale et de mauvaise qualité, aux racines qui provoquent un envasement excessif et un rehaussement du lit avec des chutes d'eau successives qui participent à un déséquilibre du profil en long, et notamment au rehaussement du lit dans la zone de débord. Le Profil du Ru change sur une distance d'environ 100m pour devenir très encaissé. La buse située à l'aval du site 2, est pratiquement bouchée, là aussi à cause du rehaussement du lit dans la zone à l'aval de cette buse, avec une ripisylve qui pousse parfois à même le cours d'eau.



SITE 2 : saule blanc à mettre en têtard



SITE 2 : amont immédiat de la zone de franchissement



SITE 2 : zone de retour du cours d'eau au sein du lit « historique »



SITE 2 : ripisylve inadaptée à un bord de cours d'eau

Travaux effectués.

Site 1

Le site un sera l'objet d'une intervention de re-création du lit. Les matières qui se sont accumulées dans le lit initial, seront retirées et régaliées tantôt en rive droite, tantôt en rive gauche, afin de recréer des berges équilibrées et fonctionnelles. Le profil du tordoir sera légèrement méandré à l'aide de banquettes, puisque le tordoir en génère lui-même à l'aval du site 1. Le profil des banquettes mises en place sera inspiré des banquettes déjà présentes à l'aval. La végétation arbustive inadaptée sera retirée, ainsi que les hélophytes qui sont présents en excès. La plantation d'une ripisylve arborée adaptée, au moyen d'aulnes glutineux principalement, et de noisetiers, sera effectuée de manière à stabiliser le nouveau profil en travers recrée, ce qui participera de fait à un bon équilibre du profil en long. Au vu du faible débit du Tordoir, puisque nous sommes en tête de bassin, l'emploi de

géotextile coco n'est pas prévu. Aucune plantation de type héliophytes n'est prévue, car cette catégorie de plantes est déjà présente sur le site en excès. L'objectif est de laisser des trouées dans la strate arbustive qui sera mise en place, afin qu'un équilibre entre la strate arborée implantée et les plantes héliophytes déjà présentes se face au fil du temps, aboutissant à une ripisylve diversifiée, équilibrée et pérenne à terme. La ripisylve arborée sera entretenue par la suite par les propriétaires de la zone agricole riveraine, en suivant les conseils dispensés par l'animateur bassin versant.

Site 2

Le site 2 se situe dans le prolongement immédiat du site 1, et se termine à environ jusqu'à 50m à l'aval de la buse de franchissement.

Ce site ne fera pas l'objet d'une recréation du lit continue, mais de plusieurs interventions ponctuelles principalement destinées à permettre un rééquilibrage du profil en long du cours d'eau sur toute la zone. Il s'agit d'une part de re – façonner le lit mineur lorsque ce dernier est trop encaissé (100m environ de talutage en pente douce) ; Il s'agit d'autre part, de retirer les nombreuses chutes d'eau créées par la présence des racines d'une végétation inappropriée qui pousse dans le lit du cours d'eau. Quelques plantations ponctuelles d'Aulne glutineux et de Noisetiers seront effectuées. Enfin, comme sur le site 1, certains saules qui empiètent dans le cours d'eau seront entretenus. C'est notamment le cas d'un gros saule blanc qui sera pour partie mis en têtard, et donc le système racinaire sera diminué afin de supprimer la chute d'eau occasionnée, et ré-équilibrer le profil à l'amont. À l'aval du site, se trouve également une buse qui est intégralement comblée, ce qui favorise là aussi le rehaussement global du lit à l'échelle des deux sites. Cette dernière à potentiellement subit un phénomène d'affaissement du au passage d'engins lourds. À l'aval de cette buse, on observe le même souci qu'à l'amont, à savoir la pousse de végétation dans le lit du cours d'eau. C'est donc aussi un traitement de la végétation qui sera effectué, sans plantation toutefois, afin de favoriser la purge des sédiments déposés, et donc, in fine, l'abaissement du lit.

REMARQUES :

- Les plantations seront effectuées dans un second temps à l'automne.
- Le site sera préalablement débroussaillé afin de faciliter l'accès et l'appréhension du site par l'entreprise.
- Les accès se font par le nord du site depuis une piste menant aux champs, qui mène sur la buse à l'aval du site 1.

Pour toute remarque concernant le présent compte rendu, contacter

- Elie VRIGNAUD, 06.07.61.71.03
- L'union des syndicats, 03.23.20.36.74